

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100033 du 12 avril 2010**

Pétitionnaire : Commune du Pont de Montvert

Localisation des travaux : Lozère / Pont de Montvert / Grizac

Nature des travaux : Réhabilitation d'un réservoir

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'accès au chantier se fera par la piste existante ;
- S'il y a des mouvements de terre, ils devront être soigneusement re-profilés suivant le terrain naturel ;
- L'agent territorialement compétent devra être appelé avant tout commencement des travaux ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées (enlèvement de gravas, nettoyage général).